



TABLE RONDE « SALAIRES »

DU 30 JUIN 2016

LE GEL DES SALAIRES POUR UNE SECONDE ANNÉE CONSÉCUTIVE !

La Direction de la SNCF a convoqué, le 30 juin 2016, les organisations syndicales représentatives pour une Table Ronde Salaires. Le résumé de cette réunion est bref : aucun accord soumis à signature, aucune mesure générale et confirmation du gel des salaires.

Le nouveau gel des salaires est un choix politique du Gouvernement et de la Direction SNCF pour précariser la rémunération des cheminots. Cette situation est l'illustration d'une réforme non financée. Elle démontre l'esprit revancharde d'une Direction qui a dû reculer sur ses projets de dégradation de conditions de vie et de travail lors de la négociation sur l'aménagement du temps de travail.

Il y a tout juste un an, la Direction a engagé la mise en place de deux dispositifs d'intéressement en provisionnant 2% de la masse salariale brute ! C'est autant d'argent qui a été soustrait de la négociation salariale. Cette prime d'intéressement, d'un montant maximal de 400 euros, est aléatoire.

Dans toutes les entreprises où l'intéressement a été mis en place, les augmentations générales de salaires sont les plus faibles. La Direction SNCF confirme cette trajectoire.

Les différentes primes polluent le pouvoir d'achat des cheminots et ne financent pas la protection sociale (santé et retraite) et ne sont pas prises en compte pour le calcul de la retraite.

Alors qu'elle envisage une augmentation de 1 à 3% pour les agents acceptant le forfait-jours, la Direction laisserait sur le bord de la route tous les autres cheminots ?

De plus, elle dit qu'elle n'a pas le budget ? Elle invoque : la situation économique, les bus Macron, le low-cost aérien, le « Brexit » ...

De qui se moque-t-on ?

Pour la CGT, les moyens existent pour une autre politique salariale. Le Premier Ministre Valls indique vouloir une nouvelle impulsion à l'Europe, mutualiser les solidarités et bannir le dumping fiscal et social. Les actes démontrent la démagogie de ses propos à l'approche de l'élection présidentielle.

La CGT exige :

- la revalorisation des éléments du salaire pris en compte dans le calcul de la retraite ;
- 10% d'augmentation générale avec des mesures pour les bas salaires et la correction du tassement de la grille salariale.

C'est l'ensemble de ces mesures qui financera le régime spécial de retraite et de prévoyance.

C'est l'ensemble de ces mesures qui répondra aux attentes des cheminots.

